

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

1er février 2016

---

COMPÉTITIVITÉ DE L'AGRICULTURE ET DE LA FILIÈRE AGROALIMENTAIRE - (N° 3340)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N° 65

présenté par

M. Blein

-----

**ARTICLE 8 BIS A**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cette disposition n'est qu'une déclaration de principe qui n'a pas de valeur juridique. En outre, il existe un conseil de simplification agricole et le Gouvernement mène depuis plus de deux années une politique constante de simplification législative et réglementaire, y compris dans le secteur agricole.